la cgt ÉDUC' ACTION

DOSSIER

Mutation 2nd degré 2012

Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Académie de : . . . . . .

Discipline : . . . . . **Code :** . . . . . .

Nom de naissance : . . . . . **Prénom :** . . . . . .

Nom d'usage : . . . . . **Date de naissance :** . . . . . .

Adresse : . . . . . .

Code postal : . . . . . **Commune :** . . . . . .

Tél. : . . . . . **Portable :** . . . . . .

E-mail : . . . . . .

☐ **Titulaire** ☐ **Stagiaire** ☐ **Ex-fonctionnaire titulaire**

(Remplir obligatoirement tous les items)

MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE ☐
et / ou
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ☐

AE ☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ P.EPS ☐ PLP ☐

CE EPS ☐ CPE ☐ Copsy ☐ Dir. CIO ☐

☐ AFFECTATION à TITRE DÉFINITIF 2011/2012

En établissement ☐ **ou T.Z.R.** ☐

Nom de l'établissement : . . . . . .

. . . . . .

☐ AFFECTATION à TITRE PROVISOIRE 2011/2012

Vous avez déposé un dossier au titre de la loi sur le Handicap ☐

➔ *Retournez ce dossier aux élus CAPA de votre académie, accompagné impérativement de la confirmation de demande de mutation.*

➔ *Inscrivez-vous* **sur le site : www.unsenmutations.cgt.fr**

Cadre réservé aux élus CAPN

. . . . . .

. . . . . .

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos voeux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Éduc'action pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN vous concernant.

SITUATION ADMINISTRATIVE

❶ Position :

Activité	☐	Congé Formation	☐	Congé longue maladie	☐
Service Nationale	☐	Congé maternité	☐	CNED	☐
Stage de Reconversion	☐	Congé parental	☐	Disponibilité	☐
Détachement (*)	☐	Congé longue durée	☐	Etab. Post-Cure	☐
Autre (*)	☐	(*) Préciser :	. . . . .		

❷ Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

préciser ministère, corps ou service : .....

académie d'exercice : . . . . . .

❸ Service dans l'Éducation nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation : .....

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2011/2012) : ..... Échelon au 31.08.2011 (promotion) .....

STAGIAIRE : Échelon au 01.09.2011 (reclassement) : .....

SITUATION de FAMILLE au 1er SEPTEMBRE 2011

❶ Situation :

Célibataire ☐ Marié -e- ou pacsé-e- ☐ Concubinage avec enfant(s) ☐

❷ Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01.09.2012 : ☐

Enfant à naître *: certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2012* ☐

❸ Coordonnées de votre conjoint-e- :

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de Naissance : .....

Adresse *(si différente de la vôtre)* :.....

Code postal : . . . . . .Commune : .....

Profession : ..... En activité : OUI ☐ NON ☐

Stagiaire E.N ☐ Stagiaire Fonction Publique ☐

ANNÉE(S) de SÉPARATION au 1er SEPTEMBRE 2012

pour les titulaires ou stagiaires ex titulaires d'un corps relevant de la DGRH

(six mois de séparation par an minimum à justifier auprès de l'administration).

Année	Votre académie d'exercice	Académie d'installation du conjoint
2011-2012		
2010-2011		
2009-2010		

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

- ☐ Convenance personnelle
- ☐ Rapprochement de conjoints
- ☐ Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée)
- ☐ Au titre du handicap (candidat, conjoint ou enfant)
- ☐ Voeu préférentiel
- ☐ Mutation simultanée
- ☐ Réintégration

VOS VOEUX et VOS BARÈMES

Nombre de voeux maximum :
- → Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31
- → Mouvement SPECIFIQUE : 15

RANG	ACADÉMIE	BARÈME		RANG	ACADÉMIE	BARÈME	
			Elu CAPA	16			Elu CAPA
1				17			
2				18			
3				19			
4				20			
5				21			
6				22			
7				23			
8				24			
9				25			
10				26			
11				27			
12				28			
13				29			
14				30			
15				31			

Si vous avez demandé à participer au mouvement sur les Postes Spécifiques suivants, précisez le type de poste :

- ☐ Classes Préparatoires Grandes Écoles
- ☐ Classes de BTS (suivant spécialités)
- ☐ Sections Théâtre / Audiovisuel avec complément de service
- ☐ PLP requérant des compétences particulières
- ☐ Chef des travaux
- Arts appliqués ☐
- Directeur CIO ☐
- Sections Internationales ☐
- PLP Dessin d'Art Appliqué aux métiers ☐

➔ **Rappel : dossier à remettre aux élus CAPA de votre académie**

CALCUL de votre BARÈME

Je souhaite adhérer ☐

Je ne suis pas adhérent-e- ☐

Je suis déjà adhérent-e- ☐

	Nb de points	(observations)	Votre Calcul	Elu CAPA
A - Ancienneté de service				
Échelon au 31.08.2011 par promotion	7 pts / échelon			
Échelon au 01.09.2011 par reclassement	7 pts / échelon			
Hors-Classe	7 pts / échelon+ forfait 49 pts			
Classe exceptionnelle	7 pts / échelon+ forfait 77 pts	**(maximum 98 pts)**		
B - Ancienneté dans le poste				
Par année	10 pts			
Par tranche de quatre ans **en plus**	25 pts			
Service National ***(voir BO)*** **en plus**	10 pts			
Stagiaire ex titulaire EN (enseignem', éducation, orientation)	10 pts / an + 10 pts pour l'année de stage			
C - Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV)				
(ZEP, établissement plan violence, sensible, isolé : affectations transformées en APV)				
C - 1 Si votre affectation actuelle relève du dispositif APV :				
pour 5 ans	300 pts			
pour 8 ans	400 pts			
C - 2 Si votre affectation actuelle sort du dispositif APV ou mesure de carte scolaire d'un poste APV et si vous souhaitez muter, pour ce mouvement :				
pour 1 an	60 pts			
pour 2 ans	120 pts			
pour 3 ans	180 pts			
pour 4 ans	240 pts			
pour 5 à 6 ans	300 pts			
pour 7 ans	350 pts			
pour 8 ans et plus	400 pts			
D - Situation individuelle				
D - 1 - Stagiaires, ex contractuels, MA et MI-SE ou AED lauréats d'un concours CPE	100 pts			
D - 1bis - Stagiaires demandant leur académie de stage	0,1 pt			
D - 2 - Stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps ou personnels sollicitant la réintégration	1 000 pts	**(hors enseignement) (sur l'ancienne académie)**		
D - 3 - Autres stagiaires sortant en juin 2012 et ex stagiaires IUFM en 2009/2010				
Bonification sur demande (sera perdue si extension)	50 pts	**(seulement sur le 1er vœu, valable 1 fois en 3 ans)**		
D - 3bis - Stagiaires conseillers d'orientation psychologues				
pour 2 ans	50 pts			
par année supplémentaire	10 pts	**(maximum 100 pts)**		
D - 4 - Voeu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)				
Bonification	20 pts / an	**(à partir de la 2e année et si au 1er rang)**		
D - 5 - Voeu portant sur les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) et Mayotte				
Bonification pour les agents originaires ou dont le conjoint ou un ascendant direct sont originaires	1 000 pts			
D - 6 - Voeu unique sur la Corse				
1ère demande	600 pts			
2·demande consécutive	800 pts			
3' demande consécutive	1 000 pts			
Stagiaire en Corse	800 pts (non cumulable avec bonification D1)			
(ex contractuel, ex MI-SE, ex AED, ex COP contractuel, ex CPE contractuel, ex MA garantis d 'emploi)				
D - 7 - Sportif de haut niveau				
Bonification par année d'ATP	50 pts	**(maximum 4 ans)**		
D - 8 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave				
Bonification	1 000 pts	**(au vu du dossier)**		
D - 9 - TZR stabilisés	100 pts	**(cycle de stabilité de 5 ans minimum)**		
E - Situation familiale ou civile				
E - 1 - Rapprochement de conjoint (RC)	150,2 pts	**(1er voeu et acad. limitrophes)**		
E - 1bis - Année(s) de séparation (pour les titulaires)		**(appréciée au 01.09.2012)**		
1 an	50 pts			
2 ans	275 pts			
3 ans et plus	400 pts			
E - 1ter - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2012 (voir BO)				
Par enfant	100 pts	**(uniquement en RC)**		
E - 2 - Mutation simultanée entre conjoints				
Deux titulaires ou deux stagiaires	80 pts (forfaitaire)			
E - 3 - Résidence de l'enfant (de - de 18 ans)		**(1er voeu et acad. limitrophes)**		
Bonification (forfaitaire)	120 pts			
Nombre de pièces justificatives ☐		**Total**		

☛ ***Vous devez impérativement adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet aux élus paritaires académiques.***